

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Tenue le 15 janvier 2015, à compter 19 h, à la mairie de l'arrondissement du Sud-Ouest, 815, rue Bel-Air, et portant sur le premier projet de règlement intitulé :

Premier projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest de manière à inscrire l'immeuble situé au 550, rue Richmond (Église Saint-Joseph), dans la rubrique « Bâtiments commerciaux » de la liste des immeubles d'intérêt patrimonial, plutôt que sous la rubrique « Lieux de culte » - dossier numéro 1143253003

Sont présents :

Monsieur Craig Sauvé, conseiller de la ville pour le district de Saint-Henri—Petite-Bourgogne—Pointe-Saint-Charles

Monsieur Sylvain Thériault, conseiller en planification

Monsieur Mathieu Legault, secrétaire-rechercheur et secrétaire d'assemblée

L'assemblée de consultation publique sur le premier projet de règlement ci-dessus décrit est ouverte à 19 h 18, sous la présidence de monsieur Craig Sauvé, conseiller de la ville pour le district de Saint-Henri—Petite-Bourgogne—Pointe-Saint-Charles.

À la demande de monsieur Sauvé, monsieur Sylvain Thériault, conseiller en aménagement, explique, au moyen de la présentation jointe à ce procès-verbal, la procédure d'adoption d'un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et l'objet du premier projet de règlement.

Monsieur Sauvé invite ensuite les personnes intéressées à s'exprimer sur le premier projet de règlement.

Monsieur Derek Robertson émet un commentaire favorable au projet et, témoignant de l'état de la structure de l'église et sur la nécessité de procéder rapidement, formule une question sur les étapes subséquentes. Messieurs Sauvé et Thériault lui répondent.

Monsieur Jackson Joseph formule une question sur les étapes subséquentes que devra franchir le projet. Messieurs Sauvé et Thériault lui répondent.

Monsieur Christian Siregar, membre du conseil d'administration du Centre Sportif de la Petite Bourgogne et président du conseil d'administration de la Maison des jeunes l'Escampette, émet un commentaire favorable au projet et souhaite que les étapes subséquentes relatives à l'adoption du projet se déroulent rapidement.

Madame Deborah Hilton soumet une question sur la nécessité de tenir deux consultations sur le même projet. Monsieur Sauvé lui explique qu'une modification du Plan d'urbanisme est requise pour ce projet et qu'elle doit faire l'objet d'une consultation publique, alors que le projet particulier nécessite également une consultation publique. Madame Hilton réitère la nécessité de procéder rapidement avec les étapes subséquentes d'adoption du projet.

Madame Isabelle Péan, directrice du projet Quartier de l'innovation de l'Université McGill, explique que les membres de deux facultés de l'Université travaillent depuis près de deux ans à la réalisation du projet et réitère la nécessité de procéder rapidement à son adoption.

Madame Rosemary Segee, directrice du Little Burgundy Employment Centre, témoigne des démarches visant l'acceptation sociale du projet entreprises par le promoteur et demande d'accélérer l'adoption du projet. Monsieur Sauvé explique les prochaines étapes d'adoption du projet.

Monsieur Damien Silès, directeur général du Quartier de l'innovation, réitère la nécessité de procéder rapidement à l'adoption du projet en raison des fuites d'eau constatées dans le toit de l'église et témoigne de l'appui du conseil d'administration du Quartier de l'innovation au projet.

Madame Gabrielle Langlois, représentante de l'École de technologie supérieure (ÉTS), indique que l'ÉTS, en tant qu'agent de revitalisation du quartier et membre fondateur du Quartier de l'innovation, appuie le projet.

Monsieur Marc Bazinet, représentant des Prêtres de Saint-Sulpice, actuels propriétaires de l'église, se réjouit du fait que l'intégrité architecturale de l'église soit maintenue et qu'elle soit utilisée à des fins sociales et culturelles. Il ajoute que les Prêtres de Saint-Sulpice continueront de coopérer à l'avancement du projet.

Madame Émilie Borda, présente un commentaire par rapport à l'ancien bâtiment de la NCC situé sur la rue Coursol qui a dû être détruit en raison de sa vétusté et ajoute qu'il est nécessaire de procéder rapidement à l'adoption du projet afin de conserver la valeur patrimoniale de l'église.

Monsieur Allan McKinnis, photographe-documentariste, précise avoir documenté tous les grands projets à Montréal depuis les 30 dernières années et ajoute qu'il n'a jamais vu de projet s'insérant aussi bien dans sa communauté depuis la grande bibliothèque.

Monsieur François Beaulieu, architecte, précise collaborer au projet et souligne son caractère rassembleur.

Monsieur Derek Robertson demande des précisions sur les prochaines étapes d'adoption du projet. Messieurs Sauvé, Legault et Thériault lui répondent.

Aucune autre personne ne manifestant le désir d'intervenir, monsieur Sauvé met fin à l'assemblée de consultation publique à 19 h 49.

(s) original signé

Mathieu Legault
Secrétaire-rechercheur et secrétaire d'assemblée